



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

Absent.es excusé.es : Monsieur MOISDON Gabin

Absent.es : Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 16

Votants : 24

SUBVENTION AU CERCLE CELTIQUE « KROLLERION MOURIEG »

Délibération n°2024_29_08_09

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 09 juillet 2024

Sur proposition du Bureau municipal du 26 août 2024,

Afin de soutenir les activités du cercle celtique moréacois, Monsieur Didier LE GAILLARD, 5^{ème} adjoint, propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Krollerion Mourieg » pour l'achat de matériels de sonorisation mobile. Cette aide correspond à 50 % du montant des dépenses en € TTC et sera plafonnée à 1 700 €. Elle sera versée sur présentation de factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au cercle celtique « Krollerion Mourieg » de Moréac, pour l'achat de matériels de sonorisation mobile, correspondant à 50 % de la dépense en € TTC et plafonnée à 1 700 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire
Pascal ROSELIER

